



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les résultats des permutations informatisées sont une nouvelle fois catastrophiques, avec des résultats départementaux bien inférieurs aux très mauvais résultats nationaux. Quand moins d'un enseignant sur 8, globalement et moins d'un sur 4 pour les rapprochements de conjoint-e-s, peuvent muter, personne ne peut se féliciter. L'engagement ministériel est loin d'être tenu. Quelle plaisanterie ! Le SNUipp-FSU rappelle que la mobilité est un droit. Depuis le 13 mars, pas une journée ne se passe sans qu'un collègue nous contacte pour faire état de sa situation et des difficultés familiales, sociales et professionnelles qui résultent de la non mutation.

Si au niveau national, nous avons demandé et obtenu la tenue d'un groupe de travail supplémentaire avant la phase ineat/exeat, pour prendre en compte les situations difficiles, y compris à l'intérieur d'une même académie ou d'une académie limitrophe, nous tenons à ce que les collègues d'Eure-et-Loir ne soient pas écartés de ce traitement.

Pour le SNUipp-FSU, un bilan précis et complet doit avoir lieu, il doit permettre de dégager des propositions. C'est une nécessité pour aborder l'avenir et pour donner des perspectives réelles à nos collègues, qui n'ont actuellement, pour ne pas mettre en péril leur vie familiale, d'autres alternatives que la disponibilité et les congés parentaux. Cette difficulté conduit aux difficultés de déficit de non remplacement, il y a urgence à inventer des solutions pour sortir de l'ornière pour ces collègues mais aussi pour les écoles.

Nous tenons aussi à souligner, aujourd'hui, le retour du 80% dans les quotités proposées pour les temps partiels de droit, c'est le choix qu'ont fait ¼ des collègues. Cette disposition est évidemment à mettre au profit de la ténacité des délégués du personnel du SNUipp-FSU qui n'ont eu de cesse d'intervenir à tous les niveaux pour que chacun puisse choisir réellement la quotité de travail qui lui convient. Nous continuons de réclamer que tous les collègues puissent avoir les mêmes choix car, permettez-nous l'expression, « Ce n'est pas parce que cela n'est pas de droit que c'est interdit ! ».

Nous souhaitons terminer cette déclaration par une demande et un constat. Vous aviez pris l'engagement, lors du groupe de travail sur la simplification administrative de la direction d'école, qu'un second groupe de travail se tienne avant la fin de l'année scolaire. Compte tenu des contraintes de calendrier, nous souhaitons qu'une date soit fixée rapidement. Si nous avons remarqué un effort sur la gestion de l'envoi des mails et des circulaires lors de la période 3, force est de constater que la semaine passée, ces bonnes résolutions se sont quelque peu « éclipsées ».